

COMMUNE DE DESERTINES CONSEIL MUNICIPAL

Procès-Verbal de la réunion du 05 janvier 2023

Date de convocation : 29 décembre 2022

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 8

Votants : 8

Absent : 3

L'an deux mil vingt-trois, le 05 janvier à 20 heures 30 minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de DESERTINES (Mayenne) se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L2121-10 et L2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient Présents : Mmes & MM. LESTAS B - LEROYER S - JEANNEAU I - RETE J - LODE D - DESHAYES C - FOURMOND R- LEBLANC H.

Absent et excusé : M. BLANCHET Eric- Mme BRICHET Marie –M. ANFRAY Arnaud

Mme DESHAYES Christine a été élue secrétaire de séance.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 17 novembre a été adopté

Ordre du jour :

Délibération rémunération agent recenseur

Demande de subventions main courante terrain de foot

Point sur les travaux

Questions diverses

N°2023-01 Recensement de la population 2023- Rémunération de l'agent recenseur

Acte transmis en préfecture le 17 janvier 2023

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le recensement de la population de la commune aura lieu en janvier et février 2023. Ce recensement sera assuré par Mme Sylvie Tanguy, en tant que coordonnateur communal et par Mme Christine Dalton, en tant qu'agent recenseur. Il est donc nécessaire de fixer le montant de la rémunération de l'Agent Recenseur.

- de fixer la rémunération de l'agent recenseur de la façon suivante :

- ❖ Forfait logement : 3.20 € par logement
- ❖ Frais voiture : 0.50 € par kms
- ❖ 90 € pour les 2 demi-journées de formation soit 45 € chacune.

N°2023-02 Demande de subvention pour changement main courante terrain de football au District de Football de la Mayenne.

Annule et remplace N° 2022-11 du 28 mars 2022

Acte transmis en préfecture le 19 janvier 2023

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de changer la main courante au terrain de football, en raison de sa vétusté.

Monsieur le Maire présente le devis qui s'élève à 15 298 € HT.

Monsieur le Maire propose de solliciter auprès du District de Football de la Mayenne une subvention avec un maximum de 80 % (zone ZRR) avec un autofinancement de 20 %.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Accepte le devis pour le changement de la main courante
- Sollicite une subvention de 80 % auprès du District de Football de la Mayenne (FFF)
- Autorise Monsieur le maire à effectuer toutes les démarches et signatures nécessaires à ce dossier

N°2023-03 Versement subvention comité des fêtes

Acte transmis en préfecture le 17 janvier 2023

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Comité des Fêtes a effectué une demande de subvention suite à l'organisation de la Fête communale de septembre 2022

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide d'accorder une subvention de 1500 €
- D'autoriser M. le Maire à mandater cette subvention au compte 65748.

N°2023-04 Amortissement remplacement collecteur eaux usées

Acte transmis en préfecture le 17 janvier 2023

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le collecteur eaux usées lotissement de l'Ecotais a été remplacé en 2022.

Cette dépense de 16 440 € a été prise en charge par le budget assainissement et qu'il y a lieu de l'amortir.

Monsieur le Maire propose d'amortir sur une durée de 10 ans.

Monsieur le Maire propose d'amortir sur une durée de 10 ans.

002
Bruno LESTAS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire à amortir le remplacement du collecteur d'eaux usées sur une durée de 10 ans.

Points sur les travaux

- Le chemin de la Durandière va être refait.
- Pour la création du logement dans l'ancien fournil de la boulangerie, la décision sera prise au moment du budget et reste liée aux subventions qui peuvent être demandées (Contrats Régionaux...)
- L'enfouissement au lotissement de l'Ecotais est terminé et celui du Boulevard Testard va commencer. Plusieurs réunions de chantier vont être programmées avec TE53.

Questions diverses

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'un courrier a été envoyé à l'opérateur Bouygues et que la préfecture a été prévenue suite aux observations des riverains concernant le projet d'implantation d'une antenne relais radiotéléphonie prévue à la Poustière.

La séance est levée à 22h15

COMMUNE DE DESERTINES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 05 JANVIER 2023

<u>N° de délibération</u>	<u>Objet</u>	<u>Page</u>
2023-01	Recensement de la population 2023- Rémunération de l'agent recenseur	Page 1
2023-02	Demande de subvention pour changement main courante terrain de football au District de Football de la Mayenne	Page 1
2023-03	Versement subvention Comité des Fêtes	Page 1
2023-04	Amortissement remplacement collecteur eaux usées	Page 1

<u>Classification</u>	<u>correspondance</u>	<u>délibération</u>
9.1.4	Autres domaines de compétences des communes	Recensement de la population 2023- Rémunération de l'agent recenseur
7.5.1	Subventions	Demande de subvention pour changement main courante terrain de football au District de Football de la Mayenne
7.5.5	Subventions	Versement subvention Comités des Fêtes
7.1.8	Décisions budgétaires	Amortissement remplacement collecteur eaux usées

La secrétaire de séance



Le maire

